

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Téléphone : Portable :

Je présente ma candidature au Conseil Municipal des Jeunes pour un mandat de 2 ans
(mandat 2026-2028) et je m'engage à respecter le règlement du CMJ.

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e),

Père, mère, tuteur de

Adresse mail :

Téléphone : Portable :

☐ Autorise mon enfant à se présenter au poste de Jeune Conseiller Municipal et à participer aux élections du Conseil Municipal de Jeunes organisées par la Commune de St Jouan des Guérets.

☐ Accorde à la mairie de St Jouan des Guérets d'effectuer, dans le cadre du Conseil municipal de jeunes à l'occasion d'actions ou de sorties mises en place durant les deux années de mandat, des prises de vue photographiques ou des enregistrements audiovisuels sur lesquels mon enfant pourrait apparaître.

Accorde à la mairie de St Jouan des Guérets l'autorisation de diffuser ces images sur les supports dont elle dispose (Internet, réseau, local).

Signature du père, de la mère ou du représentant légal (précédée de la mention « lu et approuvé »)

CONCRETEMENT, COMMENT CELA VA SE PASSER ?

A l'attention des parents,

Pourquoi donner la parole aux jeunes ?

Certaines idées ne peuvent murir que dans la tête d'un jeune. Alors, si personne ne les souffle aux élus, ces idées ne se concrétiseront pas ! A travers le CMJ, les jeunes ont la possibilité d'exprimer leurs souhaits et de les réaliser quand c'est possible.

Nous vous rappelons que la création et le fonctionnement du Conseil Municipal des Jeunes sont placés sous la responsabilité de la maire Marie-France Ferret, de son adjoint Philippe Pitel, et de 2 conseillers municipaux Corinne Foll et Sylvie Santoni, que les jeunes élu(e)s rencontreront régulièrement pour présenter le bilan des commissions et projets.

Une fois élus :

Suite à l'élection des 14 membres du CMJ le 24 octobre 2026, la maire les recevra en mairie pour une cérémonie officielle (date à déterminer).

Une journée d'intégration permettra au groupe, dans un cadre informel et convivial, de se connaître et de commencer à échanger sur des idées.

Lors de la première réunion plénière du CMJ au mois d'octobre, un règlement intérieur sera mis en place avec eux, ainsi que des commissions sur des sujets qui auront été définis par les jeunes (par exemple : environnement, animation, communication ...).

Chacun pourra se positionner dans 1 ou 2 commissions maximum. Ensuite, les membres de ces commissions fixeront les dates et le nombre de réunions en fonction de la charge de travail qu'ils auront et de leurs disponibilités. Les réunions auront lieu hors du temps scolaire.

Au cours de cette expérience, les jeunes vont avant tout découvrir le travail en groupe. Les réunions seront animées et encadrées par un animateur qui veillera à les aider dans leur organisation, à faire respecter le temps de parole et sera vigilant sur les discours des conseillers qui ne seront en aucun cas les porte-parole des adultes.

Les réunions plénières du Conseil Municipal des jeunes (tous les 2 mois environ) se dérouleront en public. Seront présents, la Maire, l'Adjoint, les 2 conseillers municipaux, ainsi que l'animateur.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

A l'attention des jeunes,

Quel sera le rôle des Conseillers Municipaux juniors :

- Etre le porte-parole de la jeunesse.
- Améliorer les conditions de vie des jeunes et des moins jeunes.
- Œuvrer pour le « bien vivre » dans la commune.
- Etre le lien entre les jeunes de la ville et les élus.
- Participer aux temps institutionnels proposés : visites de sites, inaugurations, commémorations...

Les réunions :

Pendant toutes les réunions vous serez accompagnés par un animateur qui vous aidera dans vos projets.

Lors des réunions plénières (dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie), la maire, l'adjoint et 2 conseillers municipaux seront également présents pour échanger avec vous et que vous puissiez leur expliquer vos projets/idées.

Les réunions plénières seront ouvertes au public donc vos parents ou les autres jeunes de la commune pourront y assister.

Les autres réunions ne seront pas ouvertes au public.

Alors si tu souhaites t'engager dans la vie de ta commune, si tu as des idées, n'hésite pas à remplir ton bulletin de candidature et à le déposer à la mairie avant le 30/09/2026.

Tu seras ensuite contacté(e) par un animateur qui te rencontrera pour répondre à tes questions et préparer une petite présentation pour que les électeurs te connaissent un peu plus.